



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe GATTÉ, Maire.

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal	X		
BLANCHET Olivier	X		
BLANGY Claudette	X		
BONEFAES Martine	X		
BORIE Christophe	X		
BOUCHAUD LAHERRERE Dominique	X		
DEVULDER Nicolas	X		
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
KABILA SIWETIBO Jocelyn	X		
LE CHEVANTON Catherine	X		
LEDOUX Olivier		X	
PATOUX Yves	X		
PEREIRA Sylvie		X	
WESTE Michel	X		

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

Mr Herbert Decodt, chargé de mission territorial au conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France, intervient en début de séance du Conseil Municipal afin de présenter le projet relatif au bail emphytéotique, conformément au point n°9 de l'ordre du jour, sur lequel le Conseil devra délibérer. Son intervention a pour objectif d'expliquer en détail le projet, notamment en ce qui concerne la gestion et la préservation des terrains de la Vallée Monnet et du marais de Berneuil, dans le cadre de la convention avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DEVULDER

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers et les invite à signer la feuille de présence. Monsieur Nicolas DEVULDER propose d'être secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DEVULDER est désigné secrétaire de séance.

1. **Adoption du dernier procès-verbal - (délibération 2025-020)**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à faire sur le procès-verbal de la séance du 20 février 2025. Aucune remarque n'est faite.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal par 2 voix Contre (Mme BLANGY, M. BLANCHET), et 11 Pour.

2. Vote du Compte administratif 2024 - (délibération 2025-021)

Monsieur le Maire expose le compte administratif de la commune pour 2024 et sort de la salle. Il laisse la parole à Monsieur WESTE Michel (doyen de l'assemblée, membre de la commission finance) qui répond aux questions des conseillers. Mr Blanchet demande à Mr Borie des informations concernant les opérations d'investissement, celui-ci répond à ses questions.

Après avoir demandé s'il y a d'autres points à éclaircir, Mr Weste propose de passer aux votes.

Par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 2 Abstentions (Mme BLANGY, M. BLANCHET), le Conseil Municipal :

- Adopte le compte administratif 2024 joint à la présente délibération et qui présente un excédent global de clôture de 531 484.98 €, décomposé en :
 - 404 330.80 € d'excédent de fonctionnement
 - 127 154.18 € d'excédent d'investissement
- Constate que les opérations d'investissement prévues pour 2024 et restant à réaliser sont inscrites pour :
 - 360 948.00 € de dépenses
 - 83 550.00 € de recettes

3. Vote du compte de gestion 2024 - (délibération 2025-022)

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2024 de la trésorerie qui est conforme au compte administratif de la commune pour 2024.

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le compte de gestion 2024 et accepte l'actif arrêté au 31/12/2024 par la trésorerie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

4. Affectation du résultat 2024 - (délibération 2025-023)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la somme à affecter au compte 1068. Ce compte sert à transférer une partie des excédents de fonctionnement de l'année 2024 cumulés qui s'élève à 404 330.80 € pour couvrir les besoins de financement d'investissement 2024 engagés.

Le déficit des restes à réaliser s'élève à – 277 398.00 euros pour un résultat d'investissement excédentaire cumulé de 127 154.18 euros.

La somme à affecter au 1068 proposée est donc de 150 243.82 €.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'affecter au compte 1068 la somme de 150 243.82 €
- De reconduire pour l'exercice 2025, au poste budgétaire 002, la différence soit la somme de 254 086.98 €

Coopérative scolaire	Pas de demande	1500 €	1500 €	1500 €	1500€	1500€
COS du personnel communal	1789 €	1700 €	1500 €	1500 €	1200€	1200€
Danses et Loisirs	Pas de demande	400 €	400 €	400 €	400€	400€
Football club Neuilly Cambronne	800 €	800 €	800 €	800 €	1000€	800€
Jeunes sapeurs-pompiers Liancourt	400 €	400 €	400 €	400 €	400€	400€
Mission locale du clermontois	1752 €	1785 €	2090 €	2102.90 €	2104.60€	2102.90€
Recherches emplois Bury	410 €	410 €	410 €	410 €	410€	410€
Union nationale des combattants	400 €	400 €	400 €	400 €	400€	400€
Association Cauffry les amis de l'histoire	300 €	300 €	300 €	300 €	300€	300€
Envol		100 €	100 €	100 €	100€	100€
Croix rouge française	200 €	200 €	200 €	200 €	500€	200€
Conservatoire d'Espaces Naturels				Nouvelle demande	500€	500€
Secours Catholique			Nouvelle demande	200 €	200€	200€
Restau du cœur			Nouvelle demande	500 €	500€	500€
TOTAUX	6551 €	9995 €	10 100 €	9 312.90 €	9 814.60€	10 312.90€

Pour la SPA d'Essuiles St Rimault, la commune a signé une convention de partenariat et cotise chaque année. Pour 2025 la somme est de : 762.93 euros.

Il en est de même pour la mission locale du Clermontois. La cotisation pour l'année 2024 s'est chiffrée à 2 102,90 euros, soit 1,70 euro par habitant (1237 habitants). Pour l'année 2025, avec 1237 habitants à 1,70 euro chacun, la cotisation s'élèvera également à 2 102,90 euros.

7. Vote du budget primitif 2025 - (délibération 2025-026)

Monsieur le Maire rappelle aux membres que les commissions des finances et travaux se sont réunies pour analyser le Compte administratif 2024 et préparer ce budget. Il est le fruit d'une concertation saine et constructive. Il remercie tous les membres pour ce travail effectué. Il informe les membres du conseil que ce budget a reçu l'accord de Monsieur GRATTEPANCHE, conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie.

Le conseil municipal, après exposé de Monsieur le Maire, adopte par 11 voix Pour, 2 voix Contre, 0 Abstentions par Opération pour la section Investissement et par Chapitre pour la section fonctionnement le budget 2025, ci-après :

INVESTISSEMENT

N°	OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES	Vote
341	Cimetière	77 932.00 €	38 140.00 €	P=11,C=2,A=0
349	Projet école	85 750.00 €	54 560.00 €	P=11,C=2,A=0
356	Réhabilitation voirie	303 615.00 €	60 180.00 €	P=11,C=2,A=0
360	Mise en valeur petit patrimoine	15 000.00 €	0.00 €	P=11,C=2,A=0
361	Vidéo protection	55 000.00 €	20 757.00 €	P=11,C=2,A=0
362	Informatique	3 000.00 €	0.00 €	P=11,C=2,A=0
363	Eglise	88 200.00 €	58 652.00 €	P=11,C=2,A=0
364	Bâtiments Publics	62 905.00 €	5 000.00 €	P=11,C=2,A=0
365	Acquisitions de matériel	3 900.00 €	0.00 €	P=11,C=2,A=0
OFI	Opérations financières	73 200.00 €	289 998.00 €	P=11,C=2,A=0
ONA	Opération d'ordre	0.00 €	7 904.00 €	P=11,C=2,A=0
OSS	Virement de la section fonctionnement		233 311.00 €	P=11,C=2,A=0
	TOTAL	768 502.00 €	768 502.00 €	

FONCTIONNEMENT

	CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES	Vote
002	Excédent reporté		254 086.98 €	P=11,C=2,A=0
011	Charges à caractère général	464 311.98 €		P=11,C=2,A=0
012	Charges de personnel	307 790.00 €		P=11,C=2,A=0
014	Atténuation de produit	70 000.00 €		P=11,C=2,A=0
023	Virement à la section d'investissement	233 311.00 €		P=11,C=2,A=0
65	Autres charges de gestion courante	62 170.00 €		P=11,C=2,A=0
66	Charges financières	13 000.00 €		P=11,C=2,A=0
67	Charges exceptionnelles	0 €		P=11,C=2,A=0
68	Dotations aux Provisions	100 €		P=11,C=2,A=0
013	Atténuation de Produits		0 €	P=11,C=2,A=0
70	Produits des services		4 800.00 €	P=11,C=2,A=0
73	Impôts et taxes		28 000.00 €	P=11,C=2,A=0
731	Finances locales		650 700.00 €	P=11,C=2,A=0
74	Dotation, participations		200 000.00 €	P=11,C=2,A=0
75	Autres produits de gestion courante		6 000.00 €	P=11,C=2,A=0
76	Produits financiers			P=11,C=2,A=0
77	Produits exceptionnels		15 000.00 €	P=11,C=2,A=0
042	Opération d'Ordre de Transfert	7 904.00 €		P=11,C=2,A=0
	TOTAL	1 158 586.98€	1 158 586.98 €	

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

8. Convention de mutualisation informatique avec la COM de COM - (délibération 2025-027)

La mutualisation est utilisée pour maîtriser la dépense publique locale. Elle vise à améliorer l'efficacité de l'action publique et à réaliser des économies d'échelle en partageant des ressources pour l'exercice des missions des structures contractantes. A cet effet, les communes du territoire ont des besoins spécifiques quant à la maintenance informatique de leur parc ainsi que la gestion de leurs serveurs. Dans ce cadre, et à la suite d'une note d'intention proposée

aux communes en avril 2024 et de l'intérêt général porté pour la professionnalisation d'un service informatique mutualisé, un poste de gestionnaire informatique a été créé au conseil communautaire du 26 septembre 2024. Ce poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux sera un poste mutualisé entre les communes du territoire.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent la convention de mutualisation informatique avec la communauté de commune.
- Autorise le maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.

9. Renouvellement bail « Vallée Monnet » (délibération 2025-028)

L'objet du bail emphytéotique est de confier au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France la gestion et la préservation de deux terrains spécifiques, à savoir la Vallée Monnet et le marais de Berneuil. Ces terrains, d'une superficie totale de 30 hectares, 65 ares et 70 centiares (soit 30 ha 65 à 70 ca), sont la propriété de la Commune de Cambronne-les-Clermont.

Après l'intervention de Mr Herbert Decodt chargé de mission territorial au conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France afin de présenter à l'ensemble des membres du conseil le projet concernant le bail emphytéotique avec le conservatoire des espaces naturels, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

- Acceptent de renouveler le bail de la Vallée Monnet pour une durée de 99 ans.
- Autorisent le maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.

10. DETR – Demande de subvention – Préau (délibération 2025-029)

À l'occasion de la construction d'un nouveau lotissement, la Commune souhaite lui attribuer un nom. Cette démarche vise à garantir une identification claire et cohérente des infrastructures, tout en facilitant la gestion administrative et en renforçant l'identité du secteur concerné. De plus, cette attribution de nom permettra une meilleure lisibilité pour les habitants ainsi que pour les services publics.

Après plusieurs suggestions, les deux noms retenus étaient « Les 22 Mines » et « L'Argillère ». Le nom finalement retenu pour le nouveau lotissement est « L'Argillère », avec 7 voix en sa faveur contre 6 pour « Les 22 Mines ».

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 21h40 et donne la parole aux personnes présentes dans le public.

**Le Maire,
Christophe GATTÉ**

